

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2023-093

OBJET : Arrêté de stationnement, 5 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales .

Vu le Code de la Route .

Considérant la demande présentée par Madame Chantal Fournier visant à faire réserver des places de stationnement devant son domicile au **5 rue de Vire**, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à des travaux de toiture-couverture du 12 avril au 19 mai 2023 - Annule et remplace Arrêté 2023-076 ;

ARRÊTE

Article 1 - Deux places de stationnement sont réservées devant le **5 rue de Vire** du 12 avril au 19 mai 2023.

Article 2- La signalisation règlementaire est à la charge de l'entreprise.

Article 3- Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à:

Madame Chantal FOURNIER,

Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,

Monsieur le directeur de l'ARD,

Monsieur VAL - Kéolis (BUS VERTS),

Le responsable des Services Techniques,

Le service valorisation, collecte et recyclables,

Le service voirie de Pré-Bocage,

Le Chef du centre de secours.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 2 mai 2023.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

